

Termes de Référence

Recrutement d'un auditeur indépendant pour l'audit annuel de Performance environnementale et sociale du

Projet d'appui En urgence à la sécurité alimentaire en Tunisie - PAUSAT Projet d'appui au développement inclusif et durable de la filière céréalière - PADIDFIC

Introduction :

✓ PAUSAT

La Banque Africaine de Développement BAD a accordé à la République Tunisienne un prêt pour le financement du projet d'appui en urgence à la sécurité alimentaire en Tunisie (PAUSAT) afin de promouvoir l'inclusion et la résilience de la filière céréalière face aux chocs extérieurs et aux changements climatiques.

L'accord de financement du PAUSAT, signé le 03 novembre 2022 est entré en vigueur le 03 février 2023. Ce projet concerne tout le territoire national et touche plusieurs intervenants principalement de la filière céréalière. Il est placé sous la tutelle technique du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche maritime et il est géré par une unité de coordination rattachée à l'Office des Céréales.

L'exécution du projet s'étalera sur environ trois ans, sa date de clôture étant fixée au 30 juin 2026.

La mise en œuvre des différentes composantes du PAUSAT est en cours. Les activités programmées sont à différentes phases d'avancement. Le décaissement au mois d'août 2024 a atteint 88%.

Le rapport d'évaluation du projet est disponible sur le site de la BAD et à la demande au niveau de l'unité de coordination du projet (UCP) à l'Office des Céréales

✓ PADIDFIC

La Banque Africaine de Développement (BAD) a accordé à la République Tunisienne un prêt pour financer le projet d'appui au développement inclusif et durable de la filière céréalière (PADIDFIC). Ce projet vise à renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire à travers des interventions ciblant tant l'amont que l'aval de la filière céréalière. Le projet a été évalué en avril 2023 dans un contexte d'urgence en réponse à la crise alimentaire et aux perturbations de l'approvisionnement en intrants agricoles résultant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Ce projet est placé sous la tutelle technique du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche maritime. Il est géré par une unité de coordination (UCP) rattachée à l'Office des Céréales.

Le rapport d'évaluation du projet est disponible sur le site de la BAD et à la demande au niveau de l'UCP.

L'Office des Céréales (UCP) envisage de recruter selon les conditions fixées au niveau du présent document et à travers un avis de manifestation d'intérêt (AMI), un consultant en sauvegarde E&S pour le suivi des aspects de sauvegarde E&S du projet.

1. Objectifs et composantes des projets :

Le PAUSAT a pour objectif de :

- Soutenir les conditions de relance de la production et de la productivité céréalières et amortir l'impact de l'augmentation des coûts des intrants agricoles sur les coûts de production des petits producteurs ;
- Assurer l'approvisionnement en céréales afin d'éviter une rupture de l'approvisionnement régulier en pain et en production laitière ;
- Soutenir l'innovation et le renforcement des capacités des acteurs pour promouvoir de façon inclusive la filière céréalière.

Ces objectifs seront atteints à travers la réalisation de différentes activités et actions réparties selon les composantes suivantes :

- Appui à la résilience de la filière et à la relance de la production céréalière
- Approvisionnement d'urgence en céréales pour la sécurité alimentaire
- Appui à la digitalisation de la filière céréalière et au renforcement des capacités institutionnelles

Composantes et activités détaillées du PAUSAT

Composantes	Activités	Intervenants
Appui à la résilience de la filière et à la relance de la production céréalière	Financement de l'acquisition de Phosphate par le GCT auprès de la CPG	GCT
	Equiperment des deux centres de compétence et du centre du métier de la filière des céréales	AVFA
	Equiperment des laboratoires d'analyse des semences sélectionnées	DG/SVCIA
	Appui au financement des petits céréaliculteurs à travers l'octroi de prêts pour l'achat d'intrants durant les campagnes céréalière 2024-2025 ; 2025-2026 et 2026-2027	BTS
	Appui au financement du programme d'encadrement et d'assistance des céréaliculteurs dans la lutte contre les mauvaises herbes	INGC
	Achat de bâches en toile et de sacs en jute en faveur des collecteurs	OC
Approvisionnement d'urgence en céréales pour la sécurité alimentaire	Achat de 3 cargaisons de Blé Tendre (75.000 Tonnes) et d'une (01) cargaison d'orge (25.000 Tonnes)	OC
Appui à la digitalisation de la filière céréalière et au renforcement des capacités institutionnelles	Mise en place d'une plateforme digitale multi-acteurs (en complémentarité avec la BM) scindée en deux étapes	DG/PA
	Elaboration de la feuille de route pour la mise en place d'une plateforme digitale multi-acteurs	DG/PA
	Equiperment du laboratoire des grandes cultures de l'INRAT par du matériel expérimental	INRAT
	Acquisition d'une serre vitrée expérimentale (Superficie 150 m²)	INRAT
	Appui à l'installation de 3 start-ups innovantes dans la filière	APIA
	Recrutement d'un consultant en E&S	UCP
	Recrutement d'un consultant en Passation des marchés	UCP

Les principales activités du projet concernent l'importation des cargaisons de blé et d'orge, l'acquisition de Phosphate par le GCT auprès de la CPG, l'équipement des centres de compétence et des métiers de la filière céréalière de l'AVFA, l'équipement des laboratoires de l'INRAT et de la DG/SVCIA, l'encadrement des céréaliculteurs pour pratiquer le désherbage et la mise à niveau des centres de collecte.

Ces activités vont générer des impacts environnementaux et sociaux qui nécessitent un suivi permanent. Une mission d'audit est nécessaire pour estimer le degré de conformité de l'exécution de ces activités avec les dispositions et la politique de la banque.

L'exécution du projet se base essentiellement sur le partenariat en vue de mobiliser les acteurs de la filière.

L'unité de coordination du projet UCP logée à l'Office des Céréales (OC) est responsable de la passation des différents marchés prévus et de la mise en œuvre des activités programmées. En outre, l'UCP veille au respect des aspects relatifs à la sauvegarde environnementale et sociale du projet et de la conformité de la mise en œuvre du projet aux dispositions et à la politique de la banque.

En effet, elle compte parmi ses membres un responsable en sauvegarde environnementale et sociale et un consultant E&S a aussi été engagé par le projet afin d'élaborer les instruments nécessaires à la sauvegarde E&S du projet. Récemment, l'UCP a été aussi appuyée par deux cadres chargés du suivi E&S du PAUSAT.

Les structures sous la tutelle du ministère de l'agriculture concernées sont la DG/PA, la DG/SVCIA, l'INRAT, la DG/FIOP, l'AVFA, l'INGC, l'RESA et l'APIA ainsi que le GCT relevant du ministère de l'industrie.

Le PADIDFIC s'articule autour de 3 composantes principales :

- Composante 1 : Soutien de l'amont de la production et de l'approvisionnement céréalier,
- Composante 2 : Modernisation des capacités de stockage et promotion du transport céréalier,
- Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs.

Ces composantes concernent un ensemble d'activités à mettre en œuvre par des structures publiques et des structures privées selon des modalités arrêtées au niveau du rapport d'évaluation du projet et de l'accord de prêt

Composantes et activités détaillées du PADIDFIC

Composantes	Activités	Intervenants
Composantes I : Soutien de l'amont de la production et de l'approvisionnement céréalier	Appui au financement des petits céréaliculteurs et des SMSA pour l'achat des intrants et des équipements de conditionnement des semences autoproduites de céréales durant les campagnes 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027	BTS
	Acquisition des équipements pour la recherche (INRAT)	INRAT
	Formation des SMSA Leaders	INGC
	Etude du changement des habitudes alimentaires	IRESA
	Appui du programme de recherche sur la valorisation des sous-produits céréaliers	IRESA
	Appui aux start-ups innovantes	APIA / IRESA / ISBST
	Achat de 3 cargaisons de blé dur (75.000 T) et de 2 cargaisons d'orge (25.000 T)	OC
Composante II : Modernisation des capacités de stockage et promotion du transport céréalier	Construction d'un nouveau silo de 40 .000 T et réhabilitation de l'ancien silo 30.000 T au site portuaire de Rades	OC
	Réhabilitation du Silo de Bizerte	OC
	Acquisition de 30 wagons	OC
Composante III : Renforcement des capacités des acteurs	Appui à l'équipement informatique pour l'OC	OC
	Equipement et réhabilitation du centre technique boulangerie	ESIAT
	Achat d'un moulin pilote	IRESA
	Etude du renforcement de la résilience des collecteurs des céréales face aux changements climatiques	OC
	Accompagnement de l'INRAT en vue du changement de son statut	INRAT
	Plan de communication et de changement du modèle de consommation	OC
	Evaluation des modèles de valorisation des résultats de la recherche (Mécanisme de VRR)	IRESA
	Appui en formation à l'OC et aux autres acteurs de la filière	OC

2. Principales obligations E&S

2.1. Pour le PAUSAT

2.1. 1 Sur le plan environnemental :

- Le projet PAUSAT a été classé en catégorie 2 conformément à la législation nationale Tunisienne et au SSI de la Banque du fait que les activités du projet pourraient déclencher des impacts environnementaux et sociaux à risque modéré, spécifiques aux sites et qui peuvent être réduits par l'application des précautions de sécurité de routine ainsi que les règles des bonnes pratiques agricoles et industrielles internationales du secteur de référence.
- La catégorie 2 du projet a été validée le 15 juillet 2022. Le projet utilisera le même CGES préparé dans le cadre du projet PRUSA financé par BM.
- Les principaux risques environnementaux identifiés à ce stade, sont les émissions de poussières organiques, les risques d'explosions et d'incendies, les risques de pollution des milieux naturels par les produits chimiques, la génération de déchets dangereux et autres déchets et effluents de chantiers et les risques d'accidents.

2.1 2 Sur le plan social :

- Les impacts sociaux globaux du projet devraient être positifs. Bien que rare en Tunisie, les risques liés à l'exclusion sociale, le travail forcé des enfants, et la violence basée sur le Genre, notamment le harcèlement, l'abus et l'exploitation sexuels sont gérables à partir des instruments de gestion de Code de conduite et des plaintes.
- De point de vue de l'impact sur le genre, les pauvres et les groupes vulnérables, le projet est classé en catégorie 3, selon le marqueur genre de la Banque. En Tunisie les femmes représentent 50,4% de la population rurale totale. Elles sont de ce fait, actrices incontournables du développement et jouent un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire des ménages et au niveau national. Elles assurent à 85% l'approvisionnement du marché en produits alimentaires. En 2017, le Ministère de l'Agriculture évaluait à environ 550 milles le nombre de femmes travaillant dans le secteur agricole, dont 43 milles dirigent une unité de production et près de 100 milles sont salariées temporaires et permanentes. Les femmes représentent 46 à 51% de la main d'œuvre agricole familiale, et 38% de l'ensemble de la force de travail du secteur. Seulement 5% de femmes sont promotrices de projets agricoles et 8,2% sont des exploitantes agricoles. Les femmes jouent un rôle important dans les activités liées à l'élevage, notamment dans la production laitière dans laquelle 43% des femmes actives sont impliquées.
- Le PAUSAT aura un impact sur la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, car, les mesures de relance de la production des céréales vont :
 - impacter l'augmentation de la production des céréales et de facto les revenus des femmes (qui représentent plus de 50% de la population rurale tunisienne) et des familles productrices et consommatrices des céréales. Ce qui va sans doute améliorer leurs conditions de vie socioéconomique et réduire indirectement les inégalités de genre. Selon le PNUD, l'inégalité de genre est corrélée avec le niveau du développement humain.
 - Assurer la sécurité alimentaire et prévenir la malnutrition, surtout chez les enfants, des femmes enceintes et des personnes âgées et cela à travers l'approvisionnement du marché local en blé tendre et orge.
 - Permettre aux femmes de bénéficier des formations en métiers au même titre que les hommes et une startup innovante sur les trois qui seront installées, sera initiée par une femme et cela grâce à la digitalisation et au renforcement des capacités institutionnelles.

2. 2 pour le PDIDFIC

2.2.1. Volet environnemental

Selon la législation nationale tunisienne, les activités du projet, achat de cargaison de blé et réhabilitation d'anciens silos de stockage existants ne sont pas soumises à l'étude d'impact environnemental EIE. Cependant la construction du nouveau silo au site de Rades est soumise à la préparation d'un dossier d'établissement classé n'incluant pas un permis environnemental.

Les activités du projet devraient déclencher des risques bas à modérés en matière de conditions de travail. Le respect de la législation nationale et l'application des meilleures pratiques du secteur

seront suffisants pour gérer les risques E&S potentiels. De ce fait, conformément aux critères de classification des risques E&S du système de sauvegarde intégré SSI de la banque, le projet PADIDFIC a été classé en catégorie 2 conformément au SSI de la banque. La catégorie 2 du projet a été validée par la banque le 24 mars 2023.

2.2.2. Volet social

Les activités porteuses de risques à la santé et la sécurité des travailleurs et des populations sont relatives aux travaux de construction du nouveau silo au site de rades et les travaux de réhabilitation des silos existants de rades et Bizerte et aux opérations de déchargement, stockage des céréales dans les silos aux ports de réception tunisiens et leur distribution aux utilisateurs finaux.

Le projet ne prévoit pas des mesures d'expropriation ou déplacement et/ou réinstallation physique ou économique de populations, puisque toutes les interventions se feront dans l'enceinte d'installations appartenant à l'OC.

NB: Les deux projets (PAUSAT et PADIDFIC) sont gérés par la même unité de coordination au sein de l'office des céréales

3. Objectifs de la mission

L'audit de performance environnementale et sociale du PAUSAT ainsi que PADIDFIC consiste en deux missions distinctes couvrant; les exercices 2023-2024 puis l'exercice 2025 sous réserve d'une bonne performance et des résultats de l'audit 2023-2024. Il a pour objectif d'évaluer le niveau de conformité des deux projets aux exigences E&S applicables.

L'audit portera spécifiquement sur l'évaluation du degré de conformité avec les dispositions de l'accord de financement, les législations - réglementations - procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque et les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur du projet.

L'auditeur recruté identifiera les non-conformités, les bonnes pratiques - les lacunes, et recommandera des mesures correctives. Cette mission concernera également l'audit du déroulement de la mission de préparation et de mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du PAUSAT et PADIDFIC.

4. Exigences et critères d'audit (pour les 2 projets PAUSAT et PADIDFIC)

Les critères clés, mais non exhaustifs, à prendre en compte lors de la réalisation de l'audit sont :

- Les exigences E&S des accords du prêt ;
- Les législations, les réglementations, les normes et les procédures nationales applicables en matière d'E&S;
- Les exigences du SSI de la Banque;
- Les instruments environnementaux et sociaux des projets approuvés ;
- Les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur agricole,
- Les mesures correctives exigées dans les rapports E&S.

5. Documents à mettre à la disposition de l'auditeur (non exhaustif pour les 2 projets PAUSAT et PADIDFIC) :

- CGES du projet,
- Rapports trimestriels,
- Rapport d'évaluation du projet,
- Aide-mémoires des missions de supervision de la BAD,
- Accord de prêt ,
- Tout autre document disponible.

6. Tâches de l'auditeur (pour les 2 projets PAUSAT et PADIDFIC) :

L'auditeur retenu est tenu d'accomplir les tâches suivantes :

- a. Examiner les exigences du SSI de la Banque, pertinentes pour le projet, y compris les risques sociaux (VBG/EAHS, Travail Forcé, Travail des enfants, Esclavage moderne, etc.), la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques.
- b. Examiner les législations, les réglementations, les normes, et les procédures nationales applicables, y compris l'autorisation légale nationale, les permis et les certificats requis avant les actions.

- c. Examiner les rapports disponibles sur le projet, y compris le rapport d'évaluation du projet, les accords de prêt, les rapports périodiques de mise en œuvre du projet, toute la documentation pertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance E&S des projets.
- d. Organiser une réunion de démarrage avec l'UCP et le consultant E&S du projet.
- e. Déterminer et convenir, avec l'UCP, de l'étendue, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de conformité.
- f. Actualiser/analyser la capacité réelle/effective de l'équipe de projet (emprunteur/Client) par rapport à la gestion et Évaluer le système de suivi et de mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées dans les documents E&S connexes applicables au projet.
- g. Tenir des consultations avec les organismes de réglementation et les parties prenantes concernés, sur l'état du projet en ce qui concerne les risques et impacts E&S identifiés ainsi que les mesures d'atténuation et les autorisations légales planifiées et mises en œuvre.
- h. Effectuer des visites de sites du projet pour Evaluer, sur site, des actions et des mesures liées à la sauvegarde E&S mises en œuvre.
- i. Evaluer la performance de la Banque en termes d'effectivité et de qualité de l'assistance qu'elle a fourni à l'UCP du projet, chaque fois que nécessaire.
- j. Elaborer un rapport d'analyse des constatations et des causes au regard de l'étendue et des critères d'audit prédéterminés. Il doit présenter une analyse logique, qualitative et quantitative, de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des aspects d'environnement, santé et sécurité (ESS), etc. Le rapport comprendra également un plan d'action de correction (PAC) résumant les recommandations pour le suivi des conclusions et des mesures correctives, des coûts estimés, des rôles et des responsabilités spécifiques. Il doit, également fournir les questionnaires de l'enquête remplis et saisis sur support informatique.

Le rapport de l'exercice 2025 comprendra une partie sur le suivi des recommandations formulées dans le plan d'actions proposé au titre des deux exercices 2023-2024 et mettra en relief les mesures et les dispositions correctives qui ont été prises pour pallier aux insuffisances soulevés.

- k. Organiser une réunion de clôture avec l'unité de coordination du projet. Le but de cette réunion est de présenter les constatations de l'audit. Toute opinion divergente en suspens, entre l'auditeur et l'entité auditée, doit être discutée et enregistrée.

7. Résultats et livrables :

Le résultat principal attendu du rapport de l'Audit de performance Environnementale et Sociale est de déterminer si le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est exécuté conformément aux exigences nationales applicables au volet E&S et aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque.

Les principaux rapports requis sont :

- i. Un rapport de démarrage de la mission d'audit,
- ii. Un rapport provisoire établi selon le canevas proposé par la BAD. Ce rapport fera l'objet de commentaires de la part de l'UCP et de la Banque (Voir le canevas de l'audit de performance environnementale et sociale de la BAD en Annexe 01).
- iii. Le rapport d'audit annuel de performance E&S, y compris. Ce rapport d'audit doit fournir des informations qui permettront à l'UCP et à la Banque d'identifier et de prévenir les risques environnementaux et sociaux non suffisamment pris en compte pour les 2 projets PAUSAT et PADIDFIC.
- iv. Un plan d'action de correction (PAC) comportant des recommandations (exécutables, mesurables, leur coût, planifiables, responsabilités) formulées de manière à hiérarchiser et à élaborer une mise en œuvre efficiente pour les 2 projets PAUSAT et PADIDFIC
- v. Un rapport final intégrant les commentaires doit être fourni après validation des corrections.

8. Profil et qualification du consultant

Le consultant sélectionné doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- Être de niveau Bac+5 au moins dans le domaine de l'environnement ou dans toute autre discipline connexe (une formation ou certificat complémentaire en sciences sociales serait appréciable) ;
- Avoir un minimum de huit (8) années d'expérience professionnelle pertinente en audit environnemental et social. Une expérience dans les domaines de l'évaluation environnementale et sociale et, dans la gestion et la surveillance de l'environnement, est un atout ;
- Avoir exécuté de manière satisfaisante au moins une (1) mission d'audit environnemental et social de projets, pour des projets financés par des Bailleurs de Fonds Internationaux comme la BAD, la Banque Mondiale, la BEI, etc. (joindre impérativement les copies des attestations ou tout autre justificatifs.) ;
- Avoir une expérience dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR ;
- Avoir une connaissance suffisante des politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement (BAD), ainsi qu'une bonne connaissance des lois et règlements nationaux en la matière ;
- Avoir des compétences linguistiques avérées en Français (Rédaction et communication) ; avoir des connaissances linguistiques en langue arabe et/ou anglais est un atout supplémentaire.

Les honoraires du consultant, précisant, sur la base de l'approche forfaitaire, le montant des honoraires sera discuté avec le consultant retenu lors des négociations, le nombre de jours de travail prévus séparément de l'audit de performance environnementale et sociale du PAUSAT et du PADIDFIC pour les exercices 2023-2024 et pour l'exercice 2025.

Le niveau d'effort prévu est estimé à **45** homme-jour au maximum pour chacune des deux missions d'audit relatives respectivement à l'exercice 2023-2024 et à l'exercice 2025, et qui sont étalées sur une durée ne pouvant excéder une période calendaire de **60** jours.

9. Exigences de la mission

L'auditeur doit :

- Eviter les conflits d'intérêt de quelque nature que ce soit.
- Avoir un devoir de réserve et de confidentialité durant toute la mission.
- Maintenir une conduite irréprochable et un respect de l'ensemble des acteurs et des règles et procédures en vigueur au niveau national et niveau de la BAD.
- Maîtriser les techniques de communication, d'analyse, de rédaction et de synthèse.
- Être disponible immédiatement pour la réalisation de la présente mission.

10. Durée de la mission

La durée de la mission d'audit annuel y compris la phase de terrain est de quarante-cinq (45) jours sans compter les délais de validation de 10 jours pour chaque étape (05 jours pour l'UCP et 05 jours pour la BAD) jusqu'à la production du rapport final pour l'exercice 2023-2024. Cette durée pourrait être ajustée, à travers un avenant, pour l'exercice 2025.

La durée de la mission pourrait être répartie à titre indicatif comme suit :

- Préparation de la mission : 05 jours
- Conduite de la mission : 25 jours
- Traitement des données et présentation du rapport provisoire : 10 jours
- Réponses aux commentaires et présentation du rapport final : 05 jours

11. Livrables et obligations en matière de rapports

Les rapports et tous les documents que l'auditeur aura à produire sur support papier seront également présentés sur support électronique et déposés sous forme de :

- Livrables	- Délais
- Un rapport de démarrage incluant la méthodologie et le plan d'audit.	- 5 jours
- Un rapport provisoire. (pour les 2 projets PAUSAT et PADIDFIC)	- 40 jours
- Rapport final	- 45 jours

12. Logistique et frais

Le consultant prendra en charge l'ensemble des aspects logistiques liés à la réalisation de sa mission, notamment :

- Les frais de transport et de déplacement sur le territoire tunisien, y compris vers les sites d'intervention du projet.
- Les frais d'hébergement et de restauration, le cas échéant, durant les missions sur le terrain.
- Les coûts liés à l'édition et à la production des rapports, en version papier et numérique.
- Les frais de préparation et de reproduction des supports de formation, ainsi que tout autre matériel pédagogique nécessaire.

Ces dépenses ne feront l'objet d'aucun remboursement par l'Office des Céréales et doivent être intégrées dans l'offre financière du consultant.

13. Propriétés des documents et produits

Tous les rapports, documents et autres produits sous forme de graphiques, ou autres, que le contractuel prépare pour le compte de l'Office des Céréales au titre du présent contrat sont la propriété de l'Office des Céréales.

L'auditeur ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les services fournis ou les activités de l'Office des Céréales.

14. Critères d'évaluation des offres

Barème d'évaluation

Critères d'évaluation	Notation	Barème
1. Qualifications générales et adéquation pour la mission proposée :		
• BAC +5 avec 8 années d'expériences et plus	30 points	30 points
• Bac+5 avec une expérience entre cinq (05) et huit (8) années	20 points	
• Bac+5 avec une expérience inférieure à Cinq (05) années	10 points	
• Bac+5 sans aucune expérience	0 point	
2. Expériences similaires dans le domaine de l'audit E&S E&S :		
• 3 expériences et plus	40 points	40 points
• 2 expériences	30 points	
• 1 expérience	20 points	
• Aucune expérience	0 point	
3. Expériences dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux :	20 points	20 points
• 3 expériences et plus	10 points	
• 2 expériences	5 points	
• 1 expérience	0 point	
• Aucune expérience		
4. Expériences de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux en Tunisie :		
• 02 expériences et plus en Tunisie	10 points	10 points
• 01 expérience en Tunisie	5 points	
• Aucune expérience en Tunisie	0 points	
Total		100 points

La note technique globale NT sur 100 points est la somme des quatre (04) critères d'évaluation.

Seront systématiquement éliminées, de cette phase, toutes les offres ayant obtenu une note inférieure à 60 points.

L'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note finale et conforme à l'objet du marché et aux conditions et spécifications des TDR.

Liste des acronymes :

AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
AVFA	Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
BPII	Bonnes Pratiques Industrielles Internationales
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPG	Compagnie des Phosphates de Gafsa
CV	Curriculum Vitae
DG/FIOP	Direction Générale du Financement, des Investissements et des Organismes Professionnels
DG/PA	Direction Générale de la Production Agricole
DG/SVCIA	Direction Générale de la Santé Végétale et du Contrôle des Intrants Agricoles
E&S	Environnemental et Social
ESS	Environnement, Santé et Sécurité
GCT	Groupe Chimique Tunisien
INGC	Institut National des Grandes Cultures
INRAT	Institut National de Recherche Agronomique de Tunisie
IRESA	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles
NT	Note Technique
OC	Office des Céréales
PAC	Plan d'Action de Correction
PADIDFIC	Projet d'appui au développement inclusif et durable de la filière céréalière
PAUSAT	Projet d'Appui d'Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRUSA	Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire
SSI	Système de Sauvegarde Intégré
UCP	Unité de Coordination du Projet
VBG/EAHS	Violence basée sur le genre / harcèlement sexuel

Canevas du rapport d'audit de performance E&S

AMI N° /2026

- (i) Nom du Client
- (ii) Signatures des membres de l'équipe d'audit et du représentant de l'entité auditée
- (iii) Équipe de vérification
- (iv) Résumé exécutif
- (v) Un résumé concis de tous les domaines de non-conformité et des sujets de préoccupation environnementaux et sociaux importants et un bref résumé des conclusions et des recommandations.
- (vi) Contenu

Le contenu du rapport doit comprendre les sections suivante

- **Introduction**
 - **Description du projet** : description concise du projet, de l'organisation du projet, de la zone/emplacement et des opérations passées et actuelles. La description doit se concentrer sur les composantes, activités et processus du projet qui sont des sources d'aspects/risques environnementaux et sociaux.
 - **Objectif, étendu et critères de la mission**
 - **Processus d'audit et méthodologies** :
 - Plan d'audit.
 - Date de l'audit.
 - Description du processus : les activités d'audit préalable, les activités d'audit sur site, les entretiens et l'examen des documents et les activités post-audit,
 - Exceptions et écarts par rapport au plan d'audit.
 - **Constatations** : contient les constatations individuelles de la vérification, subdivisées en :
 - Non-conformité
 - Sujets de préoccupation
- Les sections ci-dessus, non-conformité et sujets de préoccupation, peuvent être subdivisées en rubriques en fonction du type de problèmes (environnementaux et sociaux) ou du type de critères appliqués.
- **Plan d'action de correction (PAC)** : une matrice exhaustive.
 - **Conclusions** : basées sur le niveau agrégé, la criticité ou l'importance des constatations individuelles par rapport aux objectifs, à la portée ou aux critères de l'audit.
 - **Recommandations** : un ensemble de recommandations complémentaires au plan d'action de correction.
 - **Annexes** :
 - Organigramme du projet (audité)
 - Zone, carte de localisation
 - Critères (liste détaillée des critères)
 - Registre des documents
 - Registre des entretiens, PV de réunion
 - Registre des observations
 - Tout autre document clé, photo, note, par ex. qui étayent les conclusions (preuves)
 - Références (articles, normes, etc.)
 - Liste et fiches des personnes interrogées

Déclaration sur l'honneur de non influence

AMI N° /2026

Je soussigné (Nom et prénom) :

Agissant en qualité de :

Après avoir pris connaissance du dossier de l'AMI lancé par l'Office des Céréales relatif à l'audit de performance environnementale et sociale des Projets PAUSAT et PADIDFIC des deux exercices 2023-2024 et 2025,

Confirme n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents, en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

Fait à **le**

Le soumissionnaire
(Nom et prénom, qualité du signataire)

Signature légalisée, date et cachet

Nom de l'expert	{Insérer le nom complet}
Date de naissance	{jour/mois/année}
Nationalité	
Pays de résidence	

Cursus académique : Résumer les études universitaires et autres études spécialisées suivies en indiquant le nom de l'école ou université, les années d'étude et les diplômes obtenus.

Expériences professionnelles pertinentes à la mission :

- Expériences similaires dans le domaine de l'audit E&S
- Expériences dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux
- Expériences de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux en Tunisie :
-

Dresser à chaque classe d'expériences la liste des emplois exercés et travaux effectués depuis la fin des études dans un ordre chronologique inverse, en commençant par le poste actuel. Indiquer les dates, le nom de l'employeur, le titre professionnel de l'employé et le lieu de travail. Préciser en outre le type de travail effectué et fournir, le cas échéant, les noms des clients à titre de références. Les emplois tenus qui sont sans rapport avec la mission peuvent être omis.

Affiliation à des associations professionnelles et publications réalisées :

Langues pratiquées (indiquer uniquement les langues avec lesquelles vous pouvez travailler) :

Renseignements pour contacter l'expert :

Courriel :

Téléphone :

Adresse :

Certification :

Je soussigné, certifie que le présent CV me décrit fidèlement, ainsi que mes qualifications et mon expérience professionnelle.

Je m'engage à être disponible pour réaliser la mission, au cas où le contrat serait attribué.

Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans le présent CV pourra justifier ma disqualification ou mon renvoi par le Client.

à le

Signature

Nom de l'expert

Bordereau de l'Offre Financière

AMI N° /2026

(Ce bordereau est communiqué à titre indicatif, à ne pas transmettre lors de la soumission)

Mission d'audit de performance environnementale et sociale du :
Projet d'appui En urgence à la sécurité alimentaire en Tunisie - PAUSAT
Projet d'appui au développement inclusif et durable de la filière céréalière - PADIDFIC

Exercice	Missions	Nombre homme-jour	Livrables	Prix HT	Prix TTC
2023 et 2024	Préparation de la mission	05 jours	Un rapport de démarrage incluant la méthodologie et le plan d'audit		
	Conduite de la mission	25 jours	Un rapport provisoire		
	Traitement des données et présentation du rapport provisoire	10 jours			
	Réponses aux commentaires et présentation du rapport final	05 jours	Un rapport final, après intégration des observations et commentaires de l'UCP et de la banque		
Total					

Exercice	Missions	Nombre homme-jour	Livrables	Prix HT	Prix TTC
2023 et 2024	Préparation de la mission	05 jours	Un rapport de démarrage incluant la méthodologie et le plan d'audit		
	Conduite de la mission	25 jours	Un rapport provisoire		
	Traitement des données et présentation du rapport provisoire	10 jours			
	Réponses aux commentaires et présentation du rapport final	05 jours	Un rapport final, après intégration des observations et commentaires de l'UCP et de la banque		
Total					